


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20252001-06 Du 20 janvier 2025 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENANTS N°1 LOTS 1 ET 3
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	15.01.2025
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	15.01.2025
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : (0)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENANTS N°1 - LOTS 1 ET 3

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à une méconnaissance du terrain, une canalisation de récupération d'eaux pluviales a été écrasée lors des fondations spéciales. Les eaux n'étant plus canalisées se sont propagées sur le terrain et sur les propriétés voisines et ont provoquées un léger déchaussement des plots.

Les avenants n° 1 aux lots 1 fondation spéciales et 3 maçonnerie concernent la reprise des plots endommagés ainsi que des longrines.

Désignation	Montant initial HT	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial + avenant HT
Lot 1 – fondations spéciales – entreprise Ménard	28 800 €	12 200 €	41 000 €
Lot 3 – maçonnerie – entreprise Lachand	93 000 €	18 557.30 €	111 557.30 €

Montant total des avenants HT : 30 757 €

Le montant des marchés de travaux passe de 403 424.35 € HT à 434 181.35 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Autorise** le maire à signer les avenants dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 23 janvier 2025.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance